

LE RECTORAT DE L'ACADEMIE DE POITIERS COMMUNIQUE

OUVERTURE DE L'EXAMEN DU CERTIFICAT COMPLEMENTAIRE POUR LES ENSEIGNEMENTS ADAPTES ET LA SCOLARISATION DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP (2CA-SH)

destiné aux enseignants du second degré susceptibles de travailler au sein d'équipes pédagogiques et éducatives accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, une maladie ou des difficultés scolaires graves.

Les options de l'examen sont les suivantes :

- Option A second degré : enseignement et aide pédagogique aux élèves sourds ou malentendants
- Option B second degré : enseignement et aide pédagogique aux élèves aveugles ou malvoyants
- Option C second degré : enseignement et aide pédagogique aux élèves présentant une déficience motrice grave ou un trouble de la santé évoluant sur une longue période et/ou invalidant
- Option D second degré : enseignement et aide pédagogique aux élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives.
- Option F second degré : enseignement et aide pédagogique auprès des élèves des établissements régionaux d'enseignement adapté et des sections d'enseignement général et professionnel adapté

SESSION 2010

CONDITIONS D'ACCES :

L'examen du certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (2CA-SH) est ouvert aux professeurs titulaires des lycées et collèges de l'enseignement public, quel que soit leur corps, ainsi qu'aux maîtres contractuels ou agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat du second degré, quelle que soit leur échelle de rémunération.

MODALITES DE L'EXAMEN :

Pour plus d'informations les candidats sont invités à consulter le décret n°2004-13 du 5 janvier 2004 et l'arrêté du 5 janvier 2004 publiés au Bulletin officiel spécial n°4 du 26 février 2004 ou sur internet à l'adresse suivante : <http://www.education.gouv.fr/bo/2004/spécial4/default.htm>.

INSCRIPTIONS : Ouverture du registre des inscriptions **du lundi 12 octobre au vendredi 6 novembre 2009 inclus.**

Pour obtenir un dossier d'inscription, les candidats pourront télécharger directement ce dernier sur le site académique : www.ac-poitiers.fr (rubrique examens). Il sera également possible d'en faire la demande par écrit à l'adresse suivante accompagnée d'une enveloppe grand format affranchie à 0,90 € et libellée aux nom et adresse personnelle du candidat :

Rectorat
Division des examens et concours – DEC 1
5 cité de la Traverse - BP 625
86022 Poitiers cedex

Le dossier, accompagné de l'ensemble des pièces justificatives devra impérativement être

- soit **envoyé** à l'adresse ci-dessus avant le **vendredi 6 novembre 2009**, le cachet de la poste faisant foi,
- soit **déposé** au rectorat - Division des examens et concours (porte 5), 22 rue Guillaume VII le Troubadour à Poitiers au plus tard le **vendredi 6 novembre 2009, 17h00**.

DEPOT DU MEMOIRE PROFESSIONNEL : vendredi 2 avril 2010 au plus tard

Le mémoire professionnel en 3 exemplaires devra être **soit déposé, soit envoyé par courrier** à la Division des examens et concours du rectorat de Poitiers (voir adresses ci-dessus), **avant le vendredi 2 avril 2010**.

**Toute demande d'inscription à l'examen et tout mémoire professionnel postés hors délais
seront déclarés irrecevables**